

Pointes de consommation électrique et accroissement des émissions de CO₂ : quels effets directs de la Taxe Carbone ?

Le système de la Taxe Carbone et la rénovation du parc nucléaire sont essentiels à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Energies et Avenir souhaite à travers cette fiche faire des propositions d'amélioration du dispositif de la taxe et mettre en évidence :

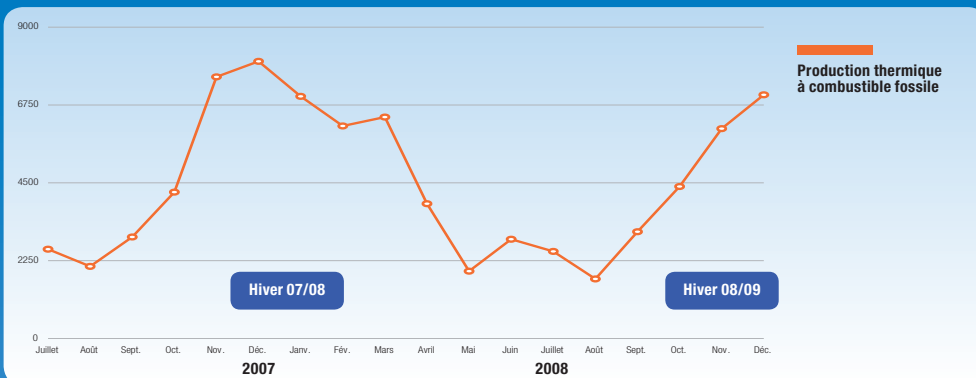
- l'importance des émissions de CO₂ en périodes de pointe électrique ;
- le signal prix que va donner la Taxe Carbone ;
- la conséquence environnementale créée par une distorsion entre énergies de chauffage ;
- le besoin d'évaluer le contenu CO₂ par énergie et par usage.

La Taxe Carbone va entraîner l'accroissement des pointes de consommation électrique fortement émettrices de CO₂

Alors qu'elle devrait encourager les comportements sobres en carbone avec un Signal prix sur les énergies responsables d'émission de carbone, la Taxe Carbone va donner un **résultat inverse à celui recherché**.

Le **Signal prix donné aux utilisateurs en faveur de l'électricité** va augmenter la consommation en périodes de pointe, notamment en soirée et en hiver auxquelles le chauffage électrique contribue. Et **les consommateurs ne seront pas encouragés à renoncer ou reporter leur consommation de pointe**.

L'accroissement de ces pics de consommation électrique va solliciter des **moyens de production en France fortement émetteurs de CO₂** et l'importation d'électricité carbonée.

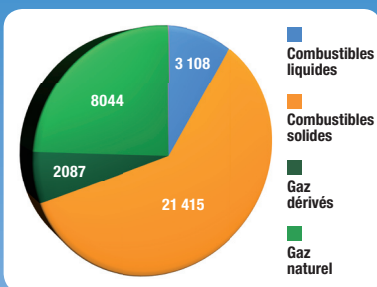


Thermosensibles, les pointes de consommation sont liées aux besoins hivernaux électriques et font appel à une production thermique fortement carbonée.

Source : Bilans annuels de l'énergie électrique 2007-2008 par RTE en GWh

Origines de la production thermique des moyens de production carbonée.

Source : Bilan annuel de l'énergie électrique 2008 par RTE en GWh



Ce phénomène de pointe est **thermosensible**, c'est-à-dire que 1° C de moins en température extérieure entraîne la mise en service de moyens de production d'électricité supplémentaires, essentiellement des centrales thermiques à flamme, de 2.100 MW aujourd'hui, qui pourraient devenir 2.300 à 2.400 MW en 2010.

L'évolution du parc induit la hausse de la puissance maximale demandée chaque année. Déjà près de 75 % des logements neufs utilisent l'énergie électrique pour se chauffer, le chauffage électrique contribue à son niveau à l'augmentation des besoins électriques et à l'amplitude des pointes. Il serait **nécessaire de calculer précisément le contenu CO₂ de cette demande électrique** sachant qu'il est estimé entre 180 g de CO₂ (valeur réglementaire de l'arrêté DPE) et 500 à 600 g par kWh électrique (Note RTE / ADEME de décembre 2007 en méthode marginale).

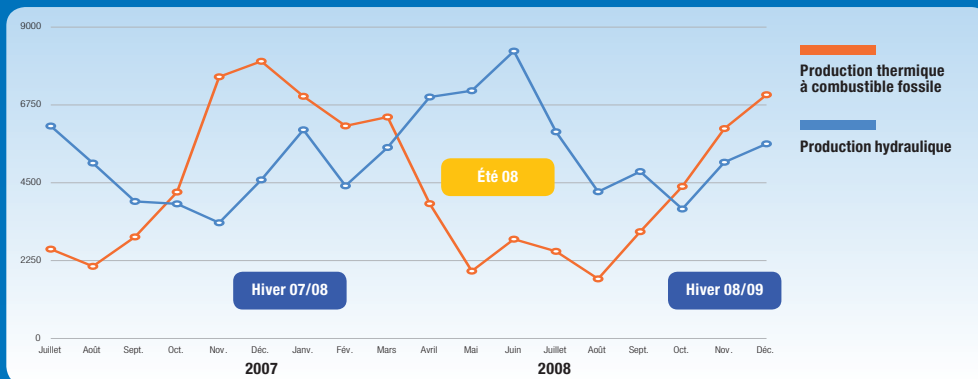
Taxer les pointes électriques : « Il faudra en venir à une taxation de l'électricité, notamment du chauffage électrique, car c'est effectivement grâce aux énergies fossiles que la demande est satisfaite durant les pointes de consommation ».

Audition par l'Assemblée Nationale de Michel ROCARD, Président du comité d'experts sur la Contribution Climat Énergie - 23 septembre 2009

La Taxe Carbone crée une distorsion entre énergies à usage de chauffage

La Taxe Carbone va automatiquement **accroître dès le 1^{er} janvier 2010 l'attractivité des solutions électriques de chauffage**. De cette incitation vers davantage d'équipements électriques, un accroissement de la demande électrique et des pointes de consommation seront constatés.

La production hydraulique est davantage utilisée en été que pour les pointes en hiver. Source : Bilans annuels de l'énergie électrique 2007-2008 par RTE en GWh



Bien que la production d'électricité soit soumise au dispositif européen des quotas CO₂ (directive ETS), attribués gratuitement aujourd'hui et payants à partir de 2013, **le prix du CO₂ n'est pas retranscrit dans les tarifs régulés de l'électricité domestique**. Ces émissions de CO₂ ne sont donc pas visibles par le consommateur final, et ne le seront pas nécessairement à l'avenir.

Tarif de l'électricité et Contenu CO₂ : « Dans la perspective du Grenelle de l'environnement, la commission [Champsaur] souligne l'importance d'un "signal prix", traduisant le coût et les impacts de la production d'électricité de pointe, réellement incitatif à des comportements vertueux de la part des consommateurs pour créer les conditions d'une utilisation rationnelle de l'énergie ».

Rapport de la commission sur l'organisation du marché de l'électricité présidée par Paul Champsaur - Avril 2009

Au-delà d'une exonération des émissions de CO₂ dues à l'électricité, la distorsion engendrée par la Taxe Carbone va accroître **le déséquilibre de la mixité du bouquet énergétique** de la France, équilibre pourtant affiché par le Grenelle.

Énergies et Avenir propose de soutenir les systèmes de chauffage ouverts et performants

Du fait de la distorsion de prix et de la redistribution forfaitaire en chèque vert, la Taxe Carbone sera au global **sans effet ni sur les comportements, ni sur les émissions de CO₂, ni sur l'efficacité énergétique des bâtiments**.

La soumission de la consommation d'électricité en période de pointe est possible. L'identification des consommateurs peut se faire par l'opérateur, ainsi que la taxation intégrant les pointes dues notamment à l'usage de chauffage.

En élargissant la Taxe Carbone à toutes les consommations émettrices de CO₂, devraient être **encouragés les systèmes de chauffage ouverts, évolutifs et accueillant les énergies renouvelables et les énergies de demain**. À ce titre, pourrait être étudiée **l'extension au bâtiment neuf du crédit d'impôt** pour les systèmes à performance équivalente.

Afin de résoudre les deux problèmes des pointes électriques et de l'équité entre systèmes de chauffage, Énergies et Avenir demande :

- **l'intégration des consommations d'électricité de pointe** dans la Taxe Carbone avec l'appui des travaux et réflexions de la Commission de suivi annoncée ;
- **la mise en place d'un Observatoire** pour analyser le contenu CO₂ par énergie et par usage, et pour anticiper son évolution dans les pointes de consommation.

Pour valoriser les performances énergétiques et environnementales des systèmes de chauffage, Énergies et Avenir regroupe les organisations professionnelles de l'ensemble des métiers de la filière du chauffage à eau chaude individuel ou collectif, qui compte 300 000 emplois en France.

Pour contacter Énergies et Avenir et obtenir plus d'informations : Email : contact@energies-avenir.fr
Tél. : 01 49 70 43 26 - www.energies-avenir.fr



ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS
POUR LE CHAUFFAGE DURABLE